

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 7 AVRIL 2015**  
**Salle Maupassant**

**9 h 30 : Dossier n° 2015-08 - YVETOT :** création d'un ensemble commercial "le parc de Caux" à Yvetot (76190), constitué de 4 moyennes surfaces spécialisées et 5 commerces de moins de 300 m2, d'une surface totale de vente de 5 178 m2

- le maire d'Yvetot, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes de la région d'Yvetot dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du syndicat mixte du pays plateau de Caux-Maritime, chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou madame Marion CHEREUL (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**10 h 30 : Dossier n° 2015-09 - YVETOT :** création d'un établissement cinématographique de 7 salles et 750 places à l'enseigne Les Arches Lumière à Yvetot (76190), avenue Micheline Ostermeyer

- le maire d'Yvetot, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes de la région d'Yvetot compétente en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le maire de Rouen, commune la plus peuplée de l'arrondissement, ou son représentant ;
- Monsieur le président du conseil général de Seine-Maritime, ou son représentant ;

- Monsieur le président du syndicat mixte du pays plateau de Caux-Maritime, chargé du schéma de cohérence territoriale auquel adhère la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Monsieur Alain AUCLAIRE ou madame Nicole DELAUNAY ou monsieur François LAFAYE ou madame Irène LUC ou monsieur Gérard MESGUICH ou madame Marie PICARD, personnalités qualifiées en matière de distribution et d'exploitation cinématographiques ;
- Monsieur Philippe MORGOUN, président de l'association Haute-Normandie nature environnement ou madame Marion CHEREUL, association Haute-Normandie nature environnement, personnalités qualifiées en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime ou madame Virginie TIRET, conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime, personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire ;